

## UNE AIRE PROTÉGÉE D'UNE VALEUR PATRIMONIALE INESTIMABLE

La Nouvelle-Calédonie s'étend au-delà des récifs-barrière, et donc au-delà de notre lagon. Créé par le gouvernement le 23 avril 2014, aire protégée de catégorie 6 pour l'UICN (Union internationale de la conservation de la nature), le parc naturel de la mer de Corail est aujourd'hui un atout indissociable de la Nouvelle-Calédonie.



Si l'on observe d'un peu plus près tout ce qui le compose, la surprise est de taille. D'une superficie d'1,3 million de km<sup>2</sup>, cet espace maritime commence à environ 22 kilomètres après la barrière de corail (soit 12 milles nautiques). Ses bordures sont délimitées, à l'ouest et au sud par l'Australie, au nord par les îles Salomon, à l'est par le Vanuatu et Fidji. Le parc naturel est donc plus grand que la zone économique exclusive appelée couramment ZEE ! Il comprend les eaux territoriales et les eaux intérieures des îles éloignées que sont les atolls d'Entrecasteaux, les plateaux des Chesterfield-Bellona, les récifs Pétrie et Astrolabe, les îles Walpole, Matthew et Hunter.

Pour atteindre une de ces destinations, les heures de navigation sont considérables. Au départ de Nouméa, il faut deux jours de mer pour accéder au plateau des Chesterfield, et une journée pour rejoindre l'île Surprise aux atolls d'Entrecasteaux, avec un bateau tel que l'*Amborella* (navire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) dont la vitesse moyenne est de 12 nœuds.

**Récifs : 1 630 km<sup>2</sup>**  
(36 % des récifs de la Nouvelle-Calédonie)

**Lagons : 12 380 km<sup>2</sup>**  
(40 % des lagons de la Nouvelle-Calédonie)

**Eaux profondes :  
1 278 000 km<sup>2</sup>**

Pour plus d'informations :  
[www.mer-de-corail.gouv.nc](http://www.mer-de-corail.gouv.nc)

 [parcmercorail](https://www.facebook.com/parcmercorail)

# UNE AIRE PROTÉGÉE À LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

**1,3**  
million de km<sup>2</sup>

Plus grande que la ZEE !

YIANG YIANG COM - ©Chesterfield/DMM SFE, Mission/Past Blancs, Francesca Brannan/IRL, Cyrille Hinguen/ASNIC, Nicolas Petit, Inri, Surprises/Entrecasteaux, Pierre Baby/SCD, Hunter/Jean-François Richard, Matthew/DMM SFE, Walpole/Jean-François Richard, Chesterfield/Theo Jacob/WWF

 GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Parc naturel  
de la mer  
de Corail

# PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL



## Chesterfield

D'une surface d'environ 24 000 km<sup>2</sup>, les plateaux des Chesterfield et Bellona se situent à 200 milles nautiques à l'ouest de la Grande-Terre. Ces plateaux sont remarquables pour la richesse de leur biodiversité marine.



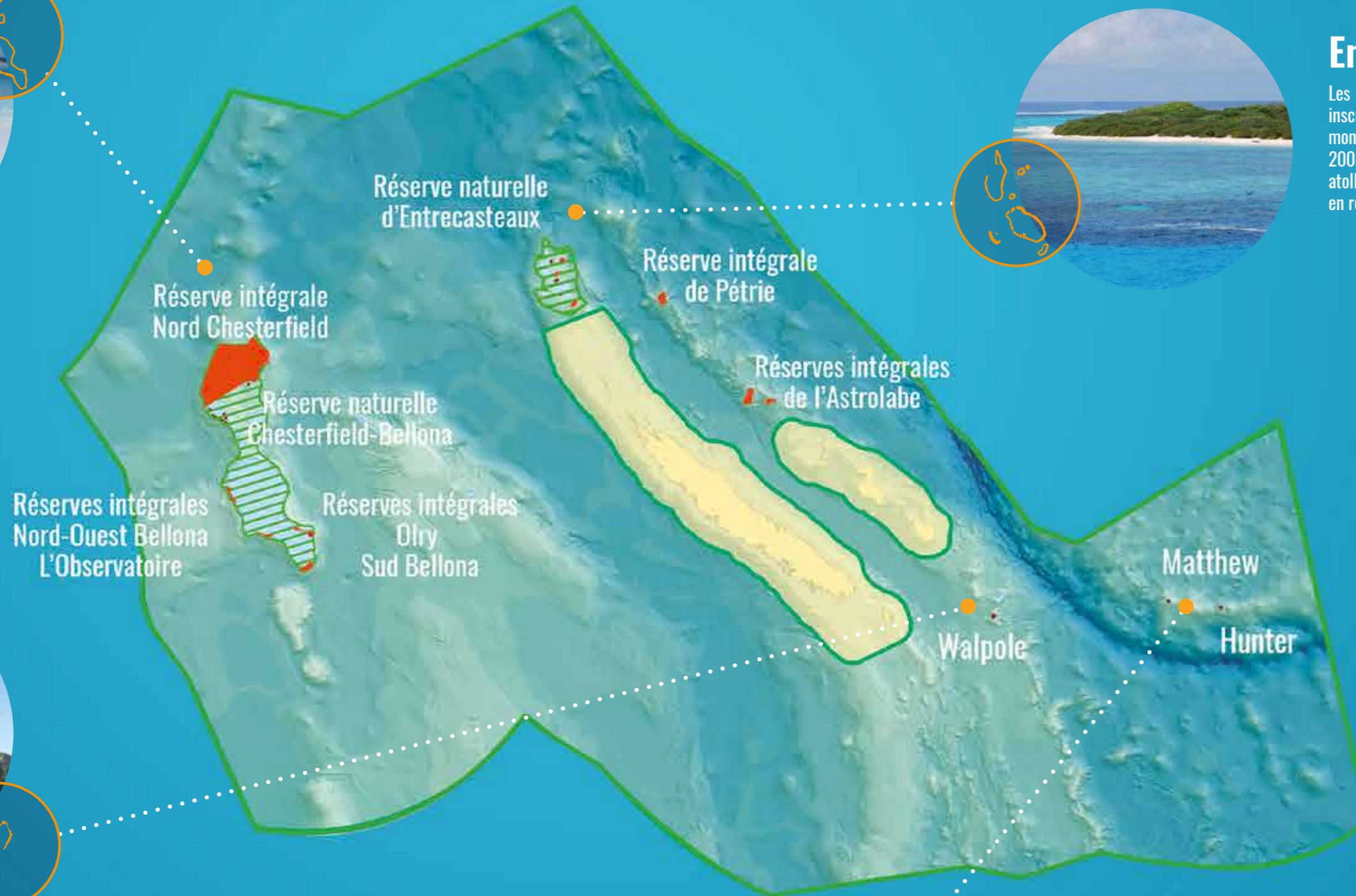
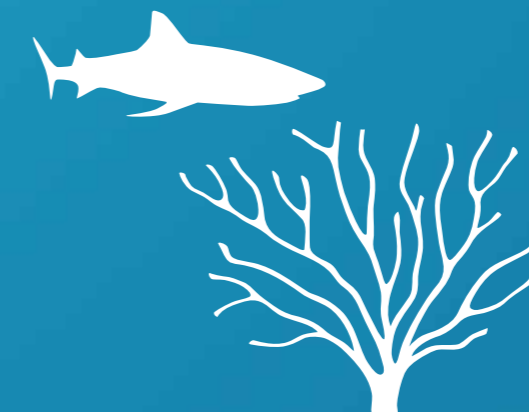
## Walpole

L'île de Walpole est un bloc de corail surélevé qui s'apparente aux îles de l'archipel des Loyauté. L'exploitation du guano de 1916 à 1942 a fortement perturbé les habitats et favorisé l'introduction de nombreuses espèces.



## Matthew - Hunter

Les îles de Matthew et Hunter sont les deux seules îles volcaniques du parc naturel de la mer de Corail. Elles présentent des pentes abruptes et des falaises. À Matthew, des fumerolles de soufre s'élèvent dans les airs, et parfois du sol à Hunter, sous les amas de fougères.



## Entrecasteaux

Les atolls d'Entrecasteaux sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2008. Toute l'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux est classée en réserve naturelle.



## UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE RÉGLEMENTÉE

Une série de petits et grands lagons et quatre petites îles (atolls d'Entrecasteaux), des fonds plats peu profonds et bordés de récifs (plateaux des Chesterfield et Bellona), ou encore des terres entourées d'eau de tous côtés (Matthew, Hunter et Walpole) constituent la physionomie si particulière du parc naturel de la mer de Corail.

- 2003** Création d'un sanctuaire de baleines
- 2008** Interdiction de pêcher la tortue verte (espèce protégée)
- 2013** Interdiction de pêcher le requin (espèce protégée)  
Création de la réserve naturelle d'Entrecasteaux  
Création du label pêche responsable
- 2018** Mise en réserve de tous les récifs « sauvages » (Chesterfield-Bellona, Pétrie-Astrolabe)



## CRÉATION DES RÉSERVES : TOUS CONCERNÉS

Chaque Calédonien est soucieux de conserver la richesse de son patrimoine naturel et de préserver l'état des îles éloignées du parc naturel et plus particulièrement les zones fragiles (récifs vierges dits « sauvages » et plages fréquentées par les tortues vertes et les oiseaux marins lors des périodes de reproduction). La protection de ces précieux sites est possible grâce à la mise en place d'une réglementation.